

Comité Social d'Etablissement

Centre Hospitalier de PAU

Comité Social d'Etablissement Complémentaire

Procès-verbal de la séance du mercredi 29 mars 2023

Représentants de l'Administration :

	Présents	Excusés
Monsieur VINET Jean-François, Directeur – Direction Générale	X	
Madame LIORT Audrey, Directrice Adjointe – Direction des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'Innovation , des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridiques		
Madame LARIVEN Sylvie, Directrice Adjointe – Direction des Ressources Humaines	X	
Madame MESNARD Marie, Directrice Adjointe - Direction des Finances, Contrôle de Gestion, Admissions et Facturation		X
Monsieur GUCCIONE Laurent, Directeur Adjoint – Direction du Schéma Directeur Immobilier		X
Monsieur GAYRARD Mathieu, Directeur Adjoint – Direction du Patrimoine		X
Madame ROUMAGNAC A. Marie, Directrice Adjointe – Direction des Achats, de l'hôtellerie et de la logistique		X
Madame OUAZAN Sylvie, Directrice Adjointe - Système d'information, de la qualité et de la gestion des risques		X
Madame VIVONA Monique, Directrice des Soins - Coordonnateur Général des Activités de Soins – Direction des Soins	X	
Madame ROUZAUD GAY Claire, Directrice des soins – Direction des Soins		X
Monsieur MOURET Julien, Directeur Adjoint – Directions des Affaires Générales et de la Coopération		X
Madame PIEKARZ Céline, Directrice de la filière gériatrique – Directrice déléguée du Centre Gérontologique de Pontacq Nay Jurançon		X
Invités : M. SALVAT	X	

Représentant de la C.M.E. :

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>

Représentants du Personnel :

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
<u>C.G.T : 9</u>			<u>C.G.T : 9</u>		
Madame BARADAT Sandrine <i>Aide-Soignante</i>	X		Monsieur CUESTA Daniel <i>Technicien Supérieur Hospitalier</i>	X	
Madame LE PAUVRE Catherine <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame REILHE Catherine <i>Infirmière Anesthésiste</i>		X
Madame TAVARES Nancy <i>AMA</i>	X		Madame CAZENAVE Aurélie <i>Infirmière</i>		X
Madame HONTA Isabelle <i>Infirmière</i>	X		Madame MONPLAISIR Solène <i>Aide-Soignante</i>		X
Madame LIGOUT Nadège <i>Aide-Soignante</i>		X	Madame HEYSEN Isabelle <i>Agent de Service Hospitalier</i>		X
Madame BALLESTER Séverine <i>Infirmière</i>	X		Madame RODRIGUEZ Marie <i>Agent de Service Hospitalier</i>	X	
Madame LACRABERE Chantal <i>Aide-Soignante</i>		X	Madame LASPOUMADERES Dominique <i>Aide-Soignante</i>	X	
Madame POMMIER Magali <i>Auxiliaire Puéricultrice</i>		X	Monsieur JURAT-PENTIADOU J-Claude <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame CLAVERIE Dominique <i>Infirmière</i>		X	Madame TASTET Véronique <i>Assistante Médico Administrative</i>		X

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
<u>C.F.D.T. : 6</u>			<u>C.F.D.T. : 6</u>		
Madame BAHURLET Ingrid <i>Ouvrière Principale</i>	X		Monsieur TRUONG Cyril <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame PRADAL Frédérique <i>Infirmière</i>		X	Monsieur VAUGARNY Eric <i>Maître Ouvrier</i>	X	
Madame PORTALET Céline <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame PAOLETTI Nancy <i>Infirmière</i>		X
Monsieur PERY Baptiste <i>Agent de Service Hospitalier Brancardier</i>	X		Madame POUMES Delphine <i>Assistante Médico-administrative</i>		X
Monsieur LAVROF Denis <i>Infirmier</i>	X		Madame LILAUD M-Laure <i>Aide-Soignante</i>		X
MAREMMANI Alain <i>Aide-Soignant</i>		X	Madame MILLET Aglaé <i>Cadre de Santé</i>		X



Approbation du procès-verbal :

. Le CTE Extraordinaire du 6 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité

Rappel du point abordé à l'ordre du jour :

I.1. PERSONNEL

I.1.1. Modification de la maquette organisationnelle du service Brancardage centralisé (Avis)
Mme VIVONA et Mme GRABE

II.1. POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCES

II.1.1. Projet de Direction commune avec le Centre hospitalier de Mauléon-Licharre (Information)
M. VINET

PROCES-VERBAL

II.1. Politique générale et Finances

II.1.1. Projet de Direction commune avec le Centre hospitalier de Mauléon-Licharre (Information)
M. VINET

Madame BARADAT dit qu'apparemment cela n'aura pas d'impact sur le personnel mais il y a des interrogations concernant le document. En effet, dans l'article 5 « *Dans le cadre de la direction commune, les collaborations fonctionnelles (hors équipe de direction de la direction commune), pourront se traduire par des mises à disposition de personnels entre les trois établissements, sous réserve du consentement exprès des agents concernés et conformément aux dispositions statutaires en vigueur.* », on parle de mise à disposition du personnel, des agents ?

Monsieur VINET répond que c'est une phrase qu'il a hésité à mettre dans la convention car il s'attendait à ce que cela suscite des interrogations, légitimes. Après discussion avec la Direction et les compétences de juriste de Monsieur MOURET, il a été conseillé de le mentionner car c'est une modalité qui pourra exister mais rien ne nous obligeait à le mettre aussi car les mises à disposition se font entre établissements :

- 1 : sur la base du volontariat des agents,
- 2 : indépendamment de toute convention de Direction commune

Ce paragraphe a été mis pour rappeler que s'il y avait des personnels des deux établissements amenés à exercer au bénéfice de l'autre établissement, cela ne pourrait se faire que sur la base de leur accord.

Madame BALLESTER dit qu'il pourrait y avoir des dérives.

Monsieur CUESTA demande si c'est sur la base du volontariat, alors ce sont bien des volontaires et dans le cadre de l'astreinte si la personne est appelée un samedi, un dimanche à Oloron, est-ce que l'agent est obligé d'y aller car il est d'astreinte ?

Monsieur VINET répond que cette convention est pour la mise en place d'une Direction commune et pas autre chose, sauf si fusion des établissements mais ce n'est pas le cas.

Monsieur LAVROF dit que c'est bien une collaboration fonctionnelle des équipes de Direction et non dans le cas où des agents seraient amenés à partir de façon ponctuelle à aller travailler à Mauléon ?

Monsieur VINET répond que de façon ponctuelle, les collaborateurs de l'équipe de Direction pourront être sollicités pour aller aider. Ce n'est pas de manière permanente.



Monsieur LAVROF demande si ce sera identique pour les soignants.

Madame VIVONA répond que cela peut être une vraie opportunité pour des personnes mais pas de Pau vers Mauléon comme l'a évoqué Monsieur VINET. Sur l'expérience du Centre Gérontologique, il y a eu des demandes de mutations d'aides-soignants qui habitaient aux alentours de Pontacq ou Nay et cela facilite quand il y a une Direction commune. Pour le coup, il n'y a pas de temps d'attente dans la demande. Aujourd'hui pour maintenir l'offre publique de soins il faut être présent. Pour avoir été à Mauléon, Madame VIVONA informe que l'établissement ne va pas bien et est en soins palliatifs et il faut leur apporter l'aide nécessaire et utile. On n'est pas dans le transfert des soignants sur Mauléon car il y a une heure de route et pourtant il y a une demande d'effectif.

Monsieur VINET intervient et dit que c'est une Convention de Direction commune mais il ne peut pas répondre « non, jamais » on ne mettra pas de coopération en place, mais c'est indépendamment de ce projet. Il rappelle que l'établissement est dans le Groupe Hospitalier Territorial et Pau est l'établissement support. Il est dit que le CH de Pau ne va pas suffisamment pour aider et soutenir ces collègues du Territoire, ce n'est pas vrai car il y a beaucoup de coopérations médicales mais pas forcément visibles. Le devoir du GHT est d'aider les autres établissements. C'est vrai que la situation de Mauléon n'est pas bonne, l'an dernier la situation financière n'avait pas été présentée aux instances et pas remise au trésorier qui lui avait bloqué la paie. Avec Mme MESNARD il a fallu régler ce problème pour que 175 salariés aient leur paie. Notre préoccupation est que les professionnels puissent bénéficier d'un établissement qui fonctionne convenablement, avec un salaire en fin de mois. C'est notre mission.

Madame LEPAUVRE évoque que c'était compliqué en l'absence de Madame HEAS, situation compliquée pour le personnel, est-ce que le problème de Mauléon ne vient pas de la Directrice ? Aujourd'hui elle est revenue. C'est une convention temporaire, elle va être aidée donc la convention va s'arrêter ?

Monsieur VINET répond que ce n'est pas tout à fait ça. Madame HEAS est revenue mais on l'aide dans une autre convention qui est une convention de préfiguration de la direction commune et en ce moment et cela depuis 2 mois, Pau y va en tant qu'invité, conseil. Cette convention tombera quand le CNG prendra un arrêté pour mettre en place une Direction commune avec Mauléon. Cela va se faire avec le vote de toutes les Instances. Madame HEAS dirige l'établissement aujourd'hui et il ne jugera pas car elle est seule. Dès qu'il aura confirmation de la Direction commune, elle sera directrice déléguée de Mauléon mais elle a un parcours professionnel qui va l'amener vers une mutation.

Madame LEPAUVRE demande une suspension de séance que Monsieur VINET accepte.

Monsieur VINET procède au vote.

Vote : Projet de Direction commune avec le Centre hospitalier de Mauléon

Qui est pour : 0

Qui est contre : à l'unanimité

Qui s'abstient : 0

Les représentants votent contre à l'unanimité

Un CSE extraordinaire aura lieu le lundi 3 avril à 9h00. L'organisation syndicale CGT explique que ce vote n'est pas contre la Direction du Centre Hospitalier de Pau mais contre le Groupement Hospitalier du Territoire et que cette situation est de la responsabilité de l'ARS depuis le début.



I1.1.1. Modification de la maquette organisationnelle du service Brancardage centralisé (Avis) Mme VIVONA et Mme GRABE

Madame VIVONA apporte un complément d'information suite à la présentation de Madame GRABE. Lorsqu'il est parlé de la séparation du CJV, Hauterive et François Mitterrand c'est au niveau de la gestion des effectifs. La gestion sera par secteur avec F. Mitterand et le CJV et HAUTERIVE sur une équipe commune mais qui n'ont pas les mêmes missions et une réflexion sera menée avec l'encadrement pour effectivement reparler de l'organisation. L'organisation pour le moment reste identique.

Madame BARADAT demande ce que l'informatisation amènera concrètement.

Madame GRABE dit que cela sécurisera le parcours du patient. *Pas d'enregistrement...*

Madame BALLESTER demande si c'est à la demande des services ? *Pas d'enregistrement...*

Madame GRABE répond que dans l'idéal oui mais qu'il reste du travail à faire. *Pas d'enregistrement...*

Monsieur VINET procède au vote. *Pas d'enregistrement...*

Vote : Modification de la maquette organisationnelle du service Brancardage centralisé

Qui est pour : à l'unanimité

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Les représentants votent pour à l'unanimité

Monsieur VINET clôture la séance.

La Secrétaire

Le Directeur

Catherine LE PAUVRE

Jean-François VINET

*Suffisante
Mme BARADAT
D'accord*

*Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines*

Sylvie LARIVEN



